

PUBLIC :

Postulant Chef de Service de Sécurité Incendie dans les Établissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur

Code ROME : K2502 pour voir le descriptif de la fiche métier [cliquer ici](#)

PRÉREQUIS :

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des service de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, pour se présenter à la formation permettant la délivrance du diplôme de chef de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 3), le candidat doit remplir l'une des conditions suivantes :

Être titulaire d'un diplôme de niveau IV.

- Ou être titulaire d'un diplôme SSIAP 2, ou ERP 2 ou IGH2 délivré avant le 31 décembre 2005 et posséder une attestation d'exercice de la fonction de chef d'équipe durant 3ans (article 6 §1 et annexe IV).

- Être titulaire du S.S.T. ou PSE1 ou du PSC 1 en cours de validité

OBJECTIFS :

Acquérir les connaissances nécessaires pour : Diriger le service de sécurité assurant la sécurité des personnes et des biens dans un ERP ou un IGH.

Conseiller le chef d'établissement. - Définir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours. - Gérer le budget du service

DELAI D'ACCES :

3 semaines en moyenne sous réserve de posséder les Pré-requis et l'ensemble des documents administratifs.

EFFECTIFS :

Le nombre maximum de participants à la formation est fixé à 10 personnes. Le nombre maximum de participants à l'examen est fixé à 12 personnes.

DURÉE ET ORGANISATION :

238 heures, semaines consécutives de 35 heures (34 jours à raison de 7 heures par jour) séparées d'une période variable selon le calendrier.

Le parcours pédagogique se déroule en présentiel

ACTIVITES PRINCIPALES :

Management et gestion du service sécurité.

- Conseil au chef d'établissement ou son représentant en matière de sécurité incendie.

- Participation à la gestion des risques quotidiens et lors de la réalisation de travaux.

- Correspondant des commissions de sécurité et d'accessibilité.

- Suivi des obligations de contrôle et entretien des installations techniques de sécurité.

- Suivi budgétaire du service.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc

Support de cours individuel remis aux participants : lot de 7 ouvrages réglementaires et documentation officielle du JO : SSIAP 3 - Réglementation IGH - ERP Dispositions générales, particulières et établissements spéciaux - ERP de 5ème catégorie - Bâtiments d'habitation

LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES :

Poste de sécurité dédié comprenant les principaux équipements de sécurité installés de façon permanente et fixe

Système de sécurité incendie : centrale de mise en sécurité incendie ou système analogue, équipée de voyants réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentation.

Dispositifs Associés de Sécurité : volet de désenfumage équipe du système de

déclenchement, clapet coupe-feu équipé, exutoire
DéTECTEURS d'incendie et déclencheurs manuels, modèles de coupure d'urgence
Extincteurs en coupe, extincteurs à eau et CO²
- Robinet d'incendie armé en état de fonctionnement
Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées - Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
Appareils émetteurs récepteurs - Points de contrôle de ronde
Unité mobile de formation pour pratique extincteurs sur feux réels - Alarmes informatiques
Téléphones - Registre de prise en compte des événements
Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses
Films et vidéos sur l'évolution du feu dans une pièce - Films, vidéos, CD Rom sur un sinistre réel
Ouvrages en relation avec les matières enseignées - Jeux de plans de divers établissements
Matériels informatiques avec logiciels adaptés (création de planning, création de budget)

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DES BLOCS DE COMPETENCES

Examen devant un jury présidé par un représentant du SDIS **93**.
QCM de 40 questions en 40 mn (Possibilité de réponses à choix multiples) – note / 20
Réalisation d'une étude de plans d'un établissement – 2h30 – Note/20 –
Les membres du jury interrogent le candidat sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service sécurité – 15mn – Evalué Apte ou Inapte
Diplôme validé par le SDIS **93** si réussite à l'examen.
En cas de validation d'une UV, une fiche individuelle récapitulant les acquis sera délivrée afin de se représenter à l'examen dans l'année calendaire.

SUITE DE PARCOURS :

Le diplôme SSIAP 3 permet d'occuper un poste de chef de service de sécurité, ou d'hygiène et sécurité et de se présenter à la formation AP 2 pour occuper un poste de chargé de sécurité.

TARIFS :

Prix individuel : **4 800 Euros TTC**
Prix entreprise : Nous consulter
Prix de groupe : Nous consulter
Prix parcours : Nous consulter



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'invalidité et/ou contre-indication médicale.

Pour plus d'informations contacter notre référent handicap : Monsieur MIZDRAK Zoran
Adresse mail : z.mizdrak@lz-training.fr

PROGRAMME :

OBJECTIFS INTERMEDIAIRES	SAVOIRS	DUREE
1re Partie : LE FEU ET SES CONSEQUENCES	- le feu - comportement au feu - mise en œuvre des moyens d'extinction	12 h 00
2e Partie : LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS	- matériaux de construction - études de plans - outils d'analyse	65 h 00
3e Partie : LA REGLEMENTATION INCENDIE	- organisation générale de la réglementation - classement des bâtiments - dispositions constructives et techniques - moyens de secours - visites - notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées	70 h 00
4e Partie : GESTION DES RISQUES	- analyse des risques - réalisation des travaux de sécurité - documents administratifs	23 h 00
5e Partie : Conseil au chef d'établissement	- Information de la hiérarchie - Veille réglementaire	6 h 00
6e Partie : Correspondant des commissions de sécurité	- Les commissions de sécurité	6 h 00
7e Partie : LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE	- organiser le service - exercer la fonction d'encadrement - notions de droit du travail - notions de droit civil et pénal	26 h 00
8e Partie : LE BUDGET DU SERVICE SECURITE	- suivi budgétaire du service - fonction achat - fonction maintenance	8 h 00